



## CONVENTION

### Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires

-

### Engagements et Contreparties pour l'aide aux associations et événements du territoire intercommunal

#### Préambule :

La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires (CC CAC-TS) souhaite renforcer son soutien aux associations et manifestations qui marquent et animent le territoire communautaire, en particulier au niveau des activités de pleine nature (APN), dans le cadre de son projet Pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual.

Pour cela, la présente Convention vise à mettre en place une structuration dans l'aide attribuée, en ouvrant des engagements et contrepartie associés à cette aide.

*Ce document doit être validé et signé par chaque association ou porteur de projet, en parallèle de sa demande de soutien.*

#### ENGAGEMENTS de la Communauté de communes :

Lorsqu'une association ou un porteur de projet sollicite la CC CAC-TS pour un soutien financier, cette dernière se positionne sur l'aide qu'elle souhaite et peut lui apporter.

En complément - ou en contrepartie d'une partie - de l'aide financière apportée à l'association ou au porteur de projet pour l'organisation d'une manifestation, la CC CAC-TS peut apporter un soutien complémentaire, de la manière suivante :

- **Dotation de gobelets réutilisables** : ces gobelets sont transmis à l'association pour une **utilisation en tant que gobelets consignés (1€)** lors des événements qu'elle organise.  
2 options sont possibles :
- Soit l'association souhaite garder les gobelets pour en gérer directement l'utilisation et son stock. Dans ce cas, le montant de l'aide financière attribuée tiendra compte du nombre de gobelets transmis, sur la base de 0,42€ TTC/ gobelet (prix de revient pour la Communauté de communes). La dotation de gobelets ne pourra pas se répéter chaque année.
- Soit l'association souhaite un prêt de ces gobelets. Dans ce cas, les gobelets devront être restitués **propres**, au plus tard une semaine après la manifestation. La différence entre le nombre de gobelets récupérés et le nombre rendu sera facturée au coût de 1€ / gobelet (montant de la consigne).
- **Dotation d'objets promotionnels**. Ces objets peuvent être utilisés en tant que dotations lors d'événements sportifs, ou comme lots à gagner. T-shirts, stylos, porte-clés, gourdes, autocollants, etc. Le nombre et le type d'objets transmis sera décidé par la commission, après échange éventuel avec l'association.
- **Mise à disposition de rubalise tissu réutilisable** : donner une image plus écologique des manifestations en utilisant une rubalise réutilisable. Il n'est pas envisageable (ni possible) d'utiliser cette rubalise sur l'ensemble des parcours, mais elle peut être installée au niveau des départs et arrivées. La rubalise sera rendue à la CC CAC-TS après la manifestation.

## **CONTREPARTIES pour l'association / porteur de projet :**

En contrepartie du soutien et des engagements évoqués ci-dessus, l'association/porteur de projet doit tenir plusieurs engagements. **Le non-respect de ces contreparties peut entraîner l'annulation des engagements de la CC CAC-TS, y compris l'aide financière le cas échéant.**

- **Inscrire son événement dans une dimension durable** : L'organisateur de la manifestation devra, au maximum de ses possibilités, mettre en place et valoriser toute démarche environnementale. Cela sera soutenu par la Communauté de communes dans la mesure de ses moyens.  
*Exemples : limitation des déchets, tri sélectif, limitation de l'impact écologique de la manifestation...*
- **Utilisation de gobelets réutilisables** : Si l'organisateur a sollicité des gobelets réutilisables, il s'engage à les utiliser au cours de sa manifestation. **Toute manifestation en lien avec les activités sportives de nature** (randonnée, VTT, course à pied, ski...) soutenue par la Communauté de communes a **obligation d'utiliser des gobelets réutilisables**.
- **Promouvoir le territoire et le Pôle nature** : Lors de la manifestation, l'organisateur doit récupérer auprès de l'Office de tourisme les supports et documents promotionnels (drapeaux-flammes, roll-up, banderoles, flyers, affiches...). Ces derniers devront être exposés au niveau de l'entrée ou du stand d'accueil de la manifestation.
- **Logos et charte graphique** : Le logo du Pôle nature et de la CC CAC-TS doivent être demandés par mail à la CC CAC-TS qui transmettra. Il est demandé d'utiliser ces logos d'une façon précise, *décrite dans la charte d'utilisation du logo Pôle nature*. Cela doit permettre une cohérence dans la communication des événements du territoire, et d'identifier rapidement l'intégration de la manifestation dans la démarche intercommunale - Pôle nature.
- **Pour les manifestations sportives** : Si elle a été fournie, la rubalise tissu doit être utilisée par les organisateurs afin de témoigner d'une action durable pour l'environnement. Elle doit ensuite être retournée enroulée à la Communauté de communes.

***Les organisateurs d'événements sont invités à appliquer les principes (contreparties) même s'ils ne sollicitent pas d'aide financière de la part de la Communauté de communes : utilisation de gobelets, dimension durable, promotion, etc. Il est possible qu'une structure soit soutenue uniquement via des dotations matérielles et sans aide financière.***

- 
- **Nombre de gobelets souhaités** :  
En dotation                    /                    En Prêt                    (*sélectionner la formule choisie*)
  - **Objets promotionnels souhaités** : (*cela ne garantit pas la dotation*)
    - 
    - 
    -

---

**L'association/porteur de projet demandeur s'engage à respecter les termes de la présente convention.**

Pour l'association / porteur de projet

Nom, Prénom :

Fonction :

Date et signature :